

COMMISSION ELECTORALE

**A tous les Médecins Inscrits au tableau de
l'ONMT, version 2025**

Objet : Appel à candidature au Conseil

National de l'ONMT

Chers consœurs et confrères

L'Assemblée Générale de l'ONMT se tiendra le 05 Juillet 2025 à l'effet d'élire de nouveaux membres du conseil National de l'Ordre.

Pour ce faire, la Commission Electorale lance un appel à candidature pour l'élection des membres du Conseil National.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

(Article 8 du code électoral)

Est éligible au Conseil National tout médecin :

- de nationalité togolaise ;
- âgé de trente (30) ans au moins à la date du dépôt de candidature ;
- régulièrement inscrit au tableau de l'ordre ;
- ayant au moins cinq (05) années de pratique professionnelle à la date du dépôt de candidature ;
- n'ayant pas fait l'objet de condamnation pénale les trois (03) dernières années précédant la date des élections ;
- jouissant de ses droits civiques ;
- disponible.

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Article 11 du code électoral)

Le dossier de candidature est constitué de :

- 1- une demande de candidature signée du candidat précisant le secteur d'activité ;
- 2- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- 3- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 4- une copie de la carte professionnelle ;
- 5- une photo d'identité ;
- 6- une attestation sur l'honneur précisant que le candidat remplit les conditions d'éligibilité requises.

